



**AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE**

## **I. Acheteur**

AXENTIA

13-15 rue de l'Aubrac – 75012 PARIS

Email : [marchespublics@axentia.fr](mailto:marchespublics@axentia.fr)

## **II. Objet du marché**

Le présent marché est un marché de travaux de ravalement de façade, de réparation de l'étanchéité des terrasses et de création d'une clôture sur rue à la résidence Mosaïque à Villemoisson-Sur-Orge (91).

Il est donné au marché le numéro 25DI008.

## **III. Procédure**

Le marché est passé selon une procédure adaptée. La procédure est une procédure ouverte où toutes les entreprises peuvent remettre une offre.

## **IV. Lieux d'exécution des prestations**

Département ESSONNE (91).

## **V. Lieu d'obtention du dossier de consultation**

Le dossier de consultation ne peut être que téléchargé sur le site internet <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Aucun envoi sur support physique électronique ou sur papier ainsi que par mail ne sera fait.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'un retrait anonyme sur la plateforme de dématérialisation ne lui permettra pas d'être destinataire des éventuelles modifications apportées au DCE ou des réponses apportées aux questions posées dans le cadre de la procédure. En cas de retrait anonyme, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens ces informations.

Aussi, il est recommandé au candidat de s'identifier et d'indiquer une adresse mail facilitant tous les échanges nécessaires dans le cadre de la présente procédure.

Si toutefois un candidat ne pouvait pas accéder à la plateforme de dématérialisation, il lui appartient de prendre contact avec la SA d'HLM AXENTIA à l'adresse [marchespublics@axentia.fr](mailto:marchespublics@axentia.fr).

## **VI. Date et heure limite de remise des offres**

16 mai 2025 à 12h00.

## **VII. Visite de site**

Une visite de site est obligatoire pour répondre à la consultation.

## VIII. Critères de jugement des offres

Conformément aux articles L 2152-7 et R 2152-6 et 7 du code de la commande publique, l'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères définis ci-dessous :

■ Critère n° 1 : Mémoire technique (100 points), pondération de 20% ;

Ce critère est jugé sur la base du cadre de mémoire technique et selon les sous-critères suivants :

- Moyens humains et techniques mis en œuvre pour le chantier (20 points) ;
- Matériel utilisé pour le chantier (20 points) ;
- Moyens sécuritaire mis en place pour le chantier (20 points) ;
- Procédé d'exécution spécifique au chantier (20 points) ;
- Planning de réalisation du chantier (20 points).

### **Document joint au dossier de consultation des entreprises et à compléter par le candidat.**

■ Critère n° 2 : Mémoire environnemental (100 points), pondération de 20% ;

Ce critère est jugé sur la base du cadre de mémoire environnemental et selon les sous-critères suivants :

- Ensemble des démarches environnementales de l'entreprise (10 points) ;
- Le schéma d'organisation et de gestion des déchets proposé par l'entreprise pour les besoins spécifiques du chantier (10 points) ;
- Les méthodes utilisées pour assurer le tri sélectif des déchets, avec prise en compte de leur type et de leur quantité (4 points) ;
- Les modes et les circuits de transport par lesquels seront acheminés les déchets (4 points) ;
- Les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminés les différents déchets à évacuer (4 points) ;
- Les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pour les travaux et les transports (4 points) ;
- Les méthodes qui seront utilisées pour ne pas mélanger les différents types de déchets, issus du chantier (4 points) ;
- Mesures contre les nuisances (30 points) ;
- Gestion de l'énergie et des fluides (10 points) ;
- Liste des matériaux et produits répondants aux normes environnementales (fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) (20 points).

### **Document joint au dossier de consultation des entreprises et à compléter par le candidat.**

■ Critère n° 3 : Prix (100 points), pondération de 60% ;

Le critère prix est jugé à partir du prix forfaitaire du marché figurant à l'acte d'engagement.

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

$$(\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 100$$

## IX. Renseignements complémentaires

Ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public à l'adresse et aux coordonnées ci-dessus :

[marchespublics@axentia.fr](mailto:marchespublics@axentia.fr).

## **X. Date d'envoi à la publication**

23 avril 2025.